



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-275**

Séance publique du

23 juin 2017

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture |
| Identifiant : 013-211300017-20170623- lmc1111668-DE-1-1 |
| Date de signature : 27/06/2017 |
| Date de réception : mardi 27 juin 2017 |
|  <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p> |

**OBJET : ZAC SEXTIUS MIRABEAU - ADOPTION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA
COLLECTIVITE (CRAC) ANNEE 2016**

Le 23 juin 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 16/06/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jacques AGOPIAN à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Patricia BORRICAND à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Reine MERGER, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Charlotte BENON, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Claude MAINA à Madame Abbassia BACHI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Dominique AUGÉY, Madame Catherine SILVESTRE à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Josyane SOLARI à Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Michael ZAZOUN à Monsieur Alexandre GALLESE.

Excusés sans pouvoir :

Madame Michele EINAUDI, Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Secrétaire : Gaëlle LENFANT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Urbanisme et Grands Projets
Urbains
Opérations d'aménagement

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUIN 2017

Nomenclature : 8.4
Aménagement du territoire

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ
CO-RAPPORTEUR(S) : M. GALLESE Alexandre

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : ZAC SEXTIUS MIRABEAU - ADOPTION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE (CRAC) ANNEE 2016- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La SEMEPA a communiqué à la Ville conformément aux dispositions de la convention de concession conclue pour la mise en œuvre de la ZAC SEXTIUS MIRABEAU, le compte rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) 2016, approuvé par son conseil d'administration lors de sa séance du 03 mai 2017.

Les documents joints en annexe (rapport et tableau) présentent l'évolution de l'opération par rapport au Compte rendu annuel d'activité approuvé par délibération N° DL.2016-343 du conseil municipal du 18 juillet 2016.

À la fin de l'année 2016 et à 2 ans du terme de la concession, la totalité du programme de construction est réalisé ainsi que la totalité du programme des équipements publics de superstructure.

Concernant le programme des équipements publics d'infrastructures, il est réalisé à 91, 4 %.

Les équipements publics d'infrastructures non encore engagés et qu'il reste à réaliser sont le Pont d'Anthoine qui fait partie de la sous opération « infrastructures primaires » et l'aménagement des trottoirs de l'avenue des Belges et de l'anneau circulé de la Rotonde qui font partie de la sous opération « espaces libres en périphérie de l'ilot A ».

Concernant le pont d'Anthoine : une convention de travaux avait été signée en 2008 entre la SEMEPA et RFF pour sa réalisation.

Cette convention a été résiliée unilatéralement par RFF en 2011 pour des raisons d'intérêt général (nécessité pour RFF de remplacer sans délai le tablier métallique existant pour des raisons de sécurité).

Aujourd'hui, il y a une opportunité de reprogrammer ces travaux à l'occasion des travaux de modernisation de la ligne Marseille-Gardanne-Aix qui se dérouleront de l'été 2019 à l'été 2021 et de les réaliser sans circulation ferroviaire.

En accord avec le concédant, la SEMEPA a donc prévu de financer en 2017 les études d'Avant-Projet de l'élargissement de l'ouvrage ; elles seront réalisées par SNCF réseau et permettront de définir la consistance et l'estimation du coût de l'opération ainsi que son calendrier prévisionnel précis de réalisation, données nécessaires à l'établissement d'une nouvelle convention travaux.

La SEMEPA ne pourra pas être signataire de cette convention dans la mesure où les travaux correspondants se dérouleront au-delà de la date d'expiration du traité de concession d'aménagement.

Elle devra être signée entre la Ville d'Aix-en-Provence et SNCF réseau.

Il y a donc lieu d'acter cette situation nouvelle et d'en tirer les conséquences sur le plan financier entre le concessionnaire et son concédant.

Concernant l'aménagement du trottoir de l'avenue des Belges et de l'anneau circulé de la Rotonde : il s'agit de la dernière tranche des *travaux d'aménagement des espaces libres en périphérie de l'îlot A*, intégrés à la concession par son avenant n° 6, dont la réalisation a été différée jusqu'à présent dans l'attente de la décision de lancement du projet métropolitain de ligne de bus à haut niveau de service AIXPRESS, qui doit emprunter l'avenue des Belges et la Place de la Rotonde.

La décision de réaliser l'AIXPRESS pour une mise en service fin 2019 est maintenant prise par la Métropole Aix Marseille Provence, qui compte tenu de la forte imbrication entre les travaux prévus dans la concession et les travaux propres à la ligne BHNS, préfère, à juste titre sur le plan technique, réaliser sous sa seule maîtrise d'ouvrage l'ensemble des travaux de façade à façade sur l'avenue des Belges ainsi que ceux de la Place de la Rotonde.

En accord avec le concédant la SEMEPA va donc abandonner la réalisation de cette dernière tranche d'aménagement des espaces libres en périphérie de l'îlot A.

En contrepartie la SEMEPA réalisera fin 2017 les travaux de modification du carrefour Narvik déjà aménagé dans le cadre de la concession (cf. avenant n° 5).

Ce carrefour doit en effet être modifié pour tenir compte du nouveau plan de circulation généré dans le secteur par le projet de BHNS qui supprime un sens de circulation sur l'avenue des Belges.

Là encore Il y a lieu d'acter cette situation nouvelle et d'en tirer les conséquences sur le plan financier entre le concessionnaire et son concédant.

Le bilan actualisé de l'opération fait apparaître :

-Un montant total des dépenses de 145,58 millions d'euros HT, en baisse de 8,44 millions d'euros par rapport au dernier bilan.

-Un montant total de recettes de 150 millions d'euros HT, en baisse de 4,3 millions d'euros HT par rapport au dernier bilan.

-Un résultat d'exploitation en fin d'exercice de 4,55 millions d'euros HT, en hausse de 4,13 millions d'euros HT par rapport au dernier bilan.

Pour l'exercice 2016, le montant des dépenses s'élève à 0.43 millions d'euros HT, et celui des recettes à 2.07 millions d'euros HT, soit un résultat d'exploitation de 1.6 millions d'euros HT.

La participation globale de la Ville est fixée à hauteur de 55 993 772 euros HT. En raison des éléments exposés ci-dessus, elle est donc réduite de 4 405 228 euros HT par rapport au dernier bilan.

La participation Ville pour l'année 2017 s'élève donc à une somme fixée à hauteur de 140 000 euros HT, soit 168 000 euros TTC.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) 2016, pour la ZAC SEXTIUS MIRABEAU présenté en annexe.
- **DECIDER** le versement d'une participation de 168 000 euros TTC à la SEMEPA.
- **DIRE** que la dépense correspondante sera imputée sur la ligne 820-238-908 qui présente les disponibilités nécessaires.

DL.2017-275 - ZAC SEXTIUS MIRABEAU - ADOPTION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE (CRAC) ANNEE 2016-

| | |
|-------------------------|------|
| Présents et représentés | : 51 |
| Présents | : 38 |
| Abstentions | : 0 |
| Non participation | : 8 |
| Suffrages Exprimés | : 43 |
| Pour | : 43 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Dominique AUGÉY Odile BONTHOUX Jacques BOUDON Gérard BRAMOULLÉ Alexandre GALLESSE Stéphane PAOLI Jean-Marc PERRIN Jules SUSINI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

SEMEPA

Conseil d'Administration du 3 mai 2017

Question n° 7

VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

ZAC SEXTIUS MIRABEAU - COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE (CRAC 2016)

En préambule, il est rappelé que depuis l'intégration dans la concession des travaux d'infrastructures primaires et de l'opération de reconstruction du bureau de Poste, puis des opérations de construction du Conservatoire de Musique, de l'Office de Tourisme et des aménagements des espaces périphériques à l'îlot A, le CRAC est présenté de manière à faire ressortir les comptes et les résultats propres à chacun des six volets de l'opération :

- ☐ Volet 1 : opération initiale (dans sa consistance antérieure à 2004),
- ☐ Volet 2 : infrastructures primaires (travaux d'infrastructures primaires intégrés à la concession en 2004 et auparavant traités en mandat),
- ☐ Volet 3 : opération de la Poste (opération intégrée à la concession en 2004),
- ☐ Volet 4 : opération de construction de l'Office de Tourisme (opération intégrée à la concession en 2009),
- ☐ Volet 5 : opération de construction du Conservatoire de Musique (opération intégrée à la concession en 2009),
- ☐ Volet 6 : opération d'aménagement des espaces libres en périphérie de l'îlot A (opération intégrée à la concession en 2009).

À chacune de ces 6 « sous opérations » sont affectés des frais ou produits financiers en fonction de l'état de leur trésorerie.

Au niveau comptable ces frais ou produits financiers sont calculés à la fin de chaque exercice, sur la trésorerie globale de la ZAC SEXTIUS MIRABEAU.

NOTE DE CONJONCTURE

À la fin de l'année 2016 et à 2 ans du terme de la concession, la totalité du programme de construction est réalisé ainsi que la totalité du programme des équipements publics de superstructure.

Concernant le programme des équipements publics d'infrastructure, il est réalisé à 91,4 %.

Les équipements publics d'infrastructure non encore engagés et qu'il reste à réaliser sont le Pont d'Anthoine qui fait partie de la sous opération « infrastructures primaires » et l'aménagement des trottoirs de l'avenue des Belges et de l'anneau circulé de la Rotonde qui font partie de la sous opération « espaces libres en périphérie de l'ilot A ».

Concernant le pont d'Anthoine : une convention de travaux avait été signée en 2008 entre la SEMEPA et RFF pour sa réalisation.

Cette convention a été résiliée unilatéralement par RFF en 2011 pour des raisons d'intérêt général (nécessité pour RFF de remplacer sans délai le tablier métallique existant pour des raisons de sécurité).

Aujourd'hui, il y a une opportunité de reprogrammer ces travaux à l'occasion des travaux de modernisation de la ligne Marseille-Gardanne-Aix qui se dérouleront de l'été 2019 à l'été 2021 et de les réaliser sans circulation ferroviaire.

En accord avec le concédant, la SEMEPA a donc prévu de financer en 2017 les études d'Avant-Projet de l'élargissement de l'ouvrage ; elles seront réalisées par SNCF réseau et permettront de définir la consistance et l'estimation du coût de l'opération ainsi que son calendrier prévisionnel précis de réalisation, données nécessaires à l'établissement d'une nouvelle convention travaux.

La SEMEPA ne pourra pas être signataire de cette convention dans la mesure où les travaux correspondants se dérouleront au-delà de la date d'expiration du traité de concession d'aménagement.

Elle devra être signée entre la Ville d'Aix-en-Provence et SNCF réseau.

Il y a donc lieu d'acter cette situation nouvelle et d'en tirer les conséquences sur le plan financier entre le concessionnaire et son concédant.

Concernant l'aménagement du trottoir de l'avenue des Belges et de l'anneau circulé de la Rotonde : il s'agit de la dernière tranche des travaux d'aménagement des espaces libres en périphérie de l'ilot A, intégrés à la concession par son avenant n° 6, dont la réalisation a été différée jusqu'à présent dans l'attente de la décision de lancement du projet métropolitain de ligne de bus à haut niveau de service AIXPRESS, qui doit emprunter l'avenue des Belges et la Place de la Rotonde.

La décision de réaliser l'AIXPRESS pour une mise en service fin 2019 est maintenant prise par la Métropole Aix Marseille Provence, qui compte tenu de la forte imbrication entre les travaux prévus dans la concession et les travaux propres à la ligne BHNS, préfère, à juste titre sur le plan technique, réaliser sous sa seule maîtrise d'ouvrage l'ensemble des travaux de façade à façade sur l'avenue des Belges ainsi que ceux de la Place de la Rotonde.

En accord avec le concédant la SEMEPA va donc abandonner la réalisation de cette dernière tranche d'aménagement des espaces libres en périphérie de l'ilot A.

En contrepartie la SEMEPA réalisera fin 2017 les travaux de modification du carrefour Narvik déjà aménagé dans le cadre de la concession (cf. avenant n° 5).

Ce carrefour doit en effet être modifié pour tenir compte du nouveau plan de circulation généré dans le secteur par le projet de BHNS qui supprime un sens de circulation sur l'avenue des Belges.

Là encore il y a lieu d'acter cette situation nouvelle et d'en tirer les conséquences sur le plan financier entre le concessionnaire et son concédant.

COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITE (CRAC) EVOLUTION DE L'OPERATION

1. Évolution de l'opération initiale (volet 1)

Les produits :

- ✚ Le nouveau montant des produits s'établit à 94,14 M € en hausse de 0,10 M€ par rapport au dernier bilan due à l'ajustement des produits financiers sur les années 2017 à 2018.

Les charges :

Les dépenses restant à effectuer sur ce volet 1 sont :

- ✚ Acquisitions et cessions foncières :
 - Le paiement des frais à la cession à la Ville en juin 2016 de 2, 92 ha d'emprise d'espaces publics pour un montant de 21 758 € est prévu au premier semestre 2017.
 - les frais d'acquisition à SNCF de volumes fonciers au niveau du pont Juvénal pour régulariser la situation des domaines publics routiers de la Ville et ferroviaires de l'Etat pour un montant estimé de 144 500 €.

Soit un total de 166 258 € sur ce poste

Honoraires et frais divers :

Les dépenses en honoraires d'avocat et frais divers liées au contentieux sur le fond que la SEMEPA va engager contre les sociétés SOGEV et SLH courant 2017 suite au dépôt du rapport d'expertise judiciaire sur les désordres affectant la fontaine de l'ilot A, rapport qui caractérise l'impropriété de l'ouvrage à sa destination et conclut à un cumul de fautes de conception et de réalisation incriminant les sociétés SOGEV et SLH.

Le montant prévisionnel de ces dépenses jusqu'à fin 2018 date d'expiration du traité de concession s'élève à 17 000 €.

Compte tenu des délais de justice, il y a tout lieu de penser que le jugement définitif n'interviendra qu'après l'échéance de la concession. C'est donc la Ville d'Aix qui devra assurer le suivi de la procédure à partir de janvier 2019 et qui recevra le montant du préjudice résultant de la défaillance des entreprises concernées.

En fonction de ces éléments le nouveau montant des charges de l'opération initiale s'établit à 81, 78 M € en hausse de 0, 19 M € par rapport au dernier bilan.

L'opération initiale affiche un résultat positif de 12, 36 M €.

2. Évolution de l'opération « Infrastructures primaires » (volet 2)

Les produits :

Le nouveau montant global des participations de la Ville s'établit à 20,73 M €, en baisse de 3,07 M€ par rapport au dernier bilan.

Cette baisse est due au fait que les travaux du pont d'Anthoine ne pouvant être réalisés d'ici la fin de la concession comme indiqué dans la note de conjoncture, la participation restant à percevoir du concédant qui s'élevait à 3,21 M€ a été diminuée et ramenée au seul montant correspondant aux dépenses d'études du pont d'Anthoine soit à 0,14 M€.

Les charges :

a) Le montant des dépenses travaux, honoraires et frais divers s'établit à 20,33 M € en baisse de 7,25 M € par rapport au dernier bilan.

Cette baisse est due :

- d'une part au fait que les travaux de mise en sécurité de la trémie couverte sur les voies ferrées, pour lesquels une convention travaux avait été signée en 2008 avec RFF et qui se sont terminés en début d'année 2016 auront coûté moins cher que prévu.

RFF nous annonce un coût de sortie de 0,8 M € inférieur de 1,7 M € par rapport au montant conventionné dont il reste à régler sur les 2 prochains exercices 0,41 M €.

- d'autre part, les travaux y afférents ne pouvant pas être réalisés par le concessionnaire avant l'échéance de la concession, le coût de l'élargissement du pont d'Anthoine et de l'aménagement qui lui est lié de l'avenue Irma Moreau entre le pont et la rue des Bœufs, dont le montant figure au dernier bilan pour la somme de 5,75 M€, est retiré pour l'essentiel et ramené au montant de 0,14 M€ qui est le coût des études d'avant projet qui restent de la compétence de la SEMEPA ; ces études seront effectuées avant le 31/12/2018 et remises à la Ville d'Aix, laquelle devra procéder postérieurement à la réalisation des ouvrages en question dans le cadre de la ré-urbanisation du secteur Lesseps – Galice, en dehors de la concession Sextius Mirabeau.

b) Le montant des frais financiers s'établit à 1,00 M €, en baisse de 0,03 M€ par rapport au dernier bilan.

c) La rémunération du concessionnaire est inchangée à 1,36 M €.

Le nouveau montant global des charges de l'opération « infrastructures primaires » s'établit à 22,69 M € en baisse de 7,28 M € par rapport au dernier bilan.

Cette opération affiche un résultat négatif, de 1,96 M € ; ce déficit est financé par le résultat excédentaire de l'opération initiale.

3. Évolution de l'opération « Immeuble de la Poste » (volet 3)

Le montant définitif des charges de cette opération qui a été arrêté au CRAC du 31/12/2009 est inchangé à 3,6 M €.

C'est le résultat excédentaire dégagé par l'opération initiale qui permet de financer cette opération.

4. Évolution de l'opération « Office de Tourisme » (volet 4)

Le bilan définitif de cette opération qui a été arrêté au CRAC du 31/12/2012.

Il fait ressortir :

- ⬇ Un montant de participations encaissées de la Ville de 7,14 M €.
- ⬇ Un montant de dépenses de 8,93 M€.
- ⬇ Un résultat déficitaire de 1,79 M €.

C'est le résultat excédentaire dégagé par l'opération initiale qui permet de financer le déficit de l'opération.

5. Évolution de l'opération « Conservatoire de Musique » (volet 5)

Les produits :

Le montant global des participations de la Ville est inchangé à 21, 5 M € ; ces participations ont été intégralement versées par la Ville.

Les charges :

Le montant des charges a été maintenu à 21, 96 M € dans l'attente du dénouement des contentieux initiés par les entreprises CORREAS et ENERGYS.

Les dépenses restant à régler qui s'élèvent à 0,14 M€ comprennent à titre de provision le montant de l'indemnité réclamée par l'entreprise CORREAS soit 60 K€ ainsi que le montant proposé par le CCIRAL à l'issue de la procédure de conciliation initiée par l'entreprise ENERGYS, soit 16 K€.

6. Évolution de l'opération « Espaces publics périphériques à l'îlot A » (volet 6)

Les produits :

Le montant des participations versées par la Ville s'établit à 6,63 M € en baisse de 1,33 M € par rapport au dernier bilan.

Cette baisse est due au fait que comme indiqué dans la note de conjoncture le programme des travaux est diminué de l'aménagement du trottoir de l'avenue des Belges et de l'anneau circulé de la Rotonde, cette diminution étant partiellement compensée par l'ajout au programme des travaux de la modification du carrefour Narvik. Le montant des participations de la Ville a donc été ajusté au nouveau montant prévisionnel des dépenses.

Les charges :

a) Le montant des dépenses travaux, honoraires et divers s'établit à 6, 17 M € en baisse de 1, 37 M € par rapport au dernier bilan. Cette diminution est la conséquence de la diminution globale du programme travaux.

Les dépenses restant à réaliser comprennent les dépenses de modification du carrefour Narvik pour un montant estimé de 0,54 M € qui devra être validé par les études en cours menées par la Métropole et à valider par la Ville ainsi que des frais honoraires et frais divers relatifs au contentieux à venir avec le groupement SOGEV - TPDM.

Le groupement SOGEV - TPDM titulaire d'un des lots des travaux de la place Jeanne d'Arc et Rotonde a en effet déposé une réclamation de 0,35 M € refusée par la SEMEPA et a initié une procédure au CCIRAL.

Le CCIRAL doit remettre son avis courant 2017. La position de la SEMEPA étant, compte tenu des éléments du dossier, de refuser toute transaction. L'hypothèse a été faite que le groupement engagerait un contentieux.

Si contentieux il y a, le jugement n'interviendra pas avant l'expiration de la concession : c'est pourquoi aucune provision n'a été inscrite au bilan ; en cas de condamnation et comme prévu par le traité de concession, c'est la Ville subrogée dans les droits et obligations de la SEMEPA qui devra poursuivre la procédure et régler les éventuels frais mis à sa charge.

b) Le montant des frais financiers s'établit à 0,15 M € qui est le montant des frais comptabilisé au 31.12.2016. Au-delà la trésorerie de l'opération est positive sous réserve du versement de son complément de participation par la Ville en 2018.

c) La rémunération du concessionnaire est inchangée à 0, 30 M €.

Le nouveau montant global des charges de l'opération « espaces publics périphériques de l'îlot A » s'établit donc à 6,62 M € en baisse de 1,34 M € par rapport à l'ancien bilan.

Cette opération est à l'équilibre.

7. Synthèse des six volets – résultat de l'opération Sextius Mirabeau

En synthèse, le bilan actualisé de l'opération Sextius Mirabeau fait apparaître :

- un montant total des dépenses de 145,58 M €, en baisse de 8,44 M € par rapport au dernier bilan.
- un montant total de recette de 150 M € en baisse de 4,3 M € par rapport au dernier bilan.
- Un résultat d'exploitation en fin d'exercice de +4,55M € en hausse de 4,13 M € par rapport au dernier bilan.

8. Réalisation et résultat d'exploitation de l'exercice

Pour l'exercice 2016 le montant des dépenses s'élève à 0,43 M € et celui des recettes à 2.07 M €. Soit un résultat d'exploitation de + 1,6 M €.

| | Réalisation de l'exercice | | Résultat |
|-------------------------------|---------------------------|-----------|-------------|
| | Dépenses | Recettes | |
| Opération initiale | 50 606 | 64 566 | + 13 960 |
| Infrastructures primaires | 157 941 | 1 116 | - 156 825 |
| Conservatoire de Musique | 75 477 | 0 | - 75 477 |
| Espaces publics périphériques | 144 881 | 2 002 025 | + 1857 144 |
| TOTAL | 428 905 | 2 067 707 | + 1 638 802 |

Il est demandé au Conseil d'Administration d'approuver le présent Compte Rendu Annuel à la Collectivité.

9. Perspectives

Les études d'élargissement du pont d'Anthoine vont être produites d'ici fin 2017.
L'aménagement du carrefour Narvik démarrera à l'automne 2017.

CRAC SEXTIUS MIRABEAU 2016

| Intitulé | Bilan Approuvé | Réalisé Total | FIN 2015 | Année 2016 | Année 2017 | Année 2018 | Bilan Nouveau |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|------------------|-------------------|-----------------|--------------------|
| CESSIONS DE CHARGES FONCIERES | 86 190 659 | 86 190 659 | 86 190 659 | | | | 86 190 659 |
| PARTICIPATIONS | 5 238 185 | 5 238 185 | 5 238 185 | | | | 5 238 185 |
| PRODUITS DE GESTION | 2 610 327 | 2 579 593 | 2 515 027 | 64 566 | 65 000 | 68 000 | 2 712 593 |
| RECETTES OPERATIONS INITIALES | 94 039 171 | 94 008 437 | 93 943 871 | 64 566 | 65 000 | 68 000 | 94 141 437 |
| PARTICIPATIONS VILLE INFRASTRUCTURES PRIMAIRES | 23 800 000 | 20 587 722 | 20 587 722 | | 140 000 | | 20 727 722 |
| PARTICIPATIONS VILLE LA POSTE | | | | | | | |
| PARTICIPATIONS VILLE OFFICE TOURISME | 7 140 000 | 7 140 000 | 7 140 000 | | | | 7 140 000 |
| PARTICIPATIONS CONSERVATOIRE MUSIQUE | 21 500 000 | 21 500 000 | 21 500 000 | | | | 21 500 000 |
| PARTICIPATIONS VILLE ESPACES PUBLICS PERIPHERIQUES | 7 959 000 | 6 584 000 | 4 584 000 | 2 000 000 | | 42 000 | 6 626 000 |
| CUMUL PARTICIPATION VILLE | 60 399 000 | 55 811 722 | 53 811 722 | 2 000 000 | 140 000 | 42 000 | 55 993 722 |
| REMBOURSEMENT ASSISTANCE JURIDIQUE INFRA PRIMAIRES | | 1 116 | | 1 116 | | | 1 116 |
| REMBOURSEMENT ASSISTANCE JURIDIQUE CONSERVATOIRE MUSIQUE | 350 | 350 | 350 | | | | 350 |
| REMBOURSEMENT ASSISTANCE JURIDIQUE ESPACES PUBLICS PERIPHERIQUES | | 2 025 | | 2 025 | | | 2 025 |
| TOTAL PRODUITS | 154 438 521 | 149 823 650 | 147 755 943 | 2 067 707 | 205 000 | 110 000 | 150 138 650 |
| ETUDES | 5 766 363 | 5 766 363 | 5 766 363 | | | | 5 766 363 |
| ACQUISITIONS ET FRAIS LIES | 30 595 723 | 30 585 917 | 30 556 623 | 29 294 | 21 758 | 144 500 | 30 752 175 |
| TRAVAUX | 24 616 067 | 24 616 067 | 24 614 582 | 1 485 | | | 24 616 067 |
| HONORAIRES | 3 781 247 | 3 794 196 | 3 774 569 | 19 627 | 5 456 | 10 000 | 3 809 652 |
| FRAIS DIVERS | 618 898 | 617 898 | 617 698 | 200 | 1 000 | 1 000 | 619 898 |
| CHARGES FINANCIERES | 6 637 593 | 6 637 593 | 6 637 593 | | | | 6 637 593 |
| REMUNERATIONS | 9 575 000 | 9 575 000 | 9 575 000 | | | | 9 575 000 |
| DEPENSES OPERATIONS INITIALES | 81 590 891 | 81 593 034 | 81 542 428 | 50 606 | 28 214 | 155 500 | 81 776 748 |
| TRAVAUX - HONORAIRES - FRAIS DIVERS | 27 580 889 | 19 528 782 | 19 440 841 | 87 941 | 667 000 | 130 000 | 20 325 782 |
| CHARGES FINANCIERES | 1 027 583 | 945 083 | 945 083 | | 25 000 | 33 000 | 1 003 083 |
| REMUNERATIONS | 1 359 000 | 1 222 000 | 1 152 000 | 70 000 | 70 000 | 67 000 | 1 359 000 |
| DEPENSES INFRASTRUCTURES PRIMAIRES | 29 967 472 | 21 695 865 | 21 537 924 | 157 941 | 762 000 | 230 000 | 22 687 865 |
| ACQUISITIONS ET FRAIS LIES | 546 | 546 | 546 | | | | 546 |
| TRAVAUX - HONORAIRES - FRAIS DIVERS | 2 738 021 | 2 738 021 | 2 738 021 | | | | 2 738 021 |
| CHARGES FINANCIERES | 593 000 | 593 000 | 593 000 | | | | 593 000 |
| REMUNERATIONS | 276 000 | 276 000 | 276 000 | | | | 276 000 |
| DEPENSES LA POSTE | 3 607 567 | 3 607 567 | 3 607 567 | 0 | 0 | 0 | 3 607 567 |
| ACQUISITIONS ET FRAIS LIES | 2 167 528 | 2 167 528 | 2 167 528 | | | | 2 167 528 |
| TRAVAUX - HONORAIRES - FRAIS DIVERS | 6 116 118 | 6 116 118 | 6 116 118 | | | | 6 116 118 |
| CHARGES FINANCIERES | 163 535 | 163 535 | 163 535 | | | | 163 535 |
| REMUNERATIONS | 480 000 | 480 000 | 480 000 | | | | 480 000 |
| DEPENSES OFFICE DE TOURISME | 8 927 181 | 8 927 181 | 8 927 181 | 0 | 0 | 0 | 8 927 181 |
| TRAVAUX - HONORAIRES - FRAIS DIVERS | 20 640 127 | 20 502 422 | 20 426 945 | 75 477 | 76 123 | 61 582 | 20 640 127 |
| CHARGES FINANCIERES | 463 795 | 463 795 | 463 795 | | | | 463 795 |
| REMUNERATIONS | 860 000 | 860 000 | 860 000 | | | | 860 000 |
| DEPENSES CONSERVATOIRE DE MUSIQUE | 21 963 922 | 21 826 217 | 21 750 740 | 75 477 | 76 123 | 61 582 | 21 963 922 |
| TRAVAUX - HONORAIRES - FRAIS DIVERS | 7 538 001 | 5 583 571 | 5 511 513 | 72 058 | 337 270 | 253 000 | 6 173 841 |
| CHARGES FINANCIERES | 123 395 | 146 718 | 117 895 | 28 823 | | | 146 718 |
| REMUNERATIONS | 300 000 | 212 000 | 168 000 | 44 000 | 44 000 | 44 000 | 300 000 |
| DEPENSES ESPACES PUBLICS PERIPHERIQUES | 7 961 396 | 5 942 289 | 5 797 408 | 144 881 | 381 270 | 297 000 | 6 620 559 |
| TOTAL DEPENSES | 154 018 429 | 143 592 153 | 143 163 248 | 428 905 | 1 247 607 | 744 082 | 145 583 842 |
| RESULTAT D' EXPLOITATION OPERATIONS INITIALES | 12 448 280 | 12 415 403 | 12 401 443 | 13 960 | 36 786 | -87 500 | 12 364 689 |
| RESULTAT D' EXPLOITATION INFRASTRUCTURES PRIMAIRES | -6 167 472 | -1 107 027 | -950 202 | -156 825 | -622 000 | -230 000 | -1 959 027 |
| RESULTAT D' EXPLOITATION LA POSTE | -3 607 567 | -3 607 567 | -3 607 567 | 0 | 0 | 0 | -3 607 567 |
| RESULTAT D' EXPLOITATION OFFICE DE TOURISME | -1 787 181 | -1 787 181 | -1 787 181 | 0 | 0 | 0 | -1 787 181 |
| RESULTAT D' EXPLOITATION CONSERVATOIRE DE MUSIQUE | -463 572 | -325 867 | -250 390 | -75 477 | -76 123 | -61 582 | -463 572 |
| RESULTAT D' EXPLOITATION ESPACES PUBLICS PERIPHERIQUES | -2 396 | 643 736 | -1 213 408 | 1 857 144 | -381 270 | -255 000 | 7 466 |
| RESULTAT | 420 092 | 6 231 497 | 4 592 695 | 1 638 802 | -1 042 607 | -634 082 | 4 554 808 |
| Tiers Clients | | -2 400 000 | | | | | |
| Tiers Fournisseurs | | 32 107 | | | | | |
| Solde TVA | | -1 838 | | | | | |
| SOLDE INTERMEDIAIRE DE TRESORERIE | | 3 861 765 | | | | | |
| TOTAL DES ENCAISSEMENTS TEMPORAIRES | | 0 | | | | | |
| Dépôts et cautionnements versés | | -4 000 | | | | | |
| TOTAL DES DECAISSEMENTS TEMPORAIRES | | -4 000 | | | | | |
| TRESORERIE CUMULEE | | 3 857 765 | | | | | |
| TRESORERIE OPERATIONS INITIALES | | 10 312 644 | | | | | |
| TRESORERIE INFRASTRUCTURES PRIMAIRES | | 386 550 | | | | | |
| TRESORERIE LA POSTE | | -3 607 567 | | | | | |
| TRESORERIE OFFICE DE TOURISME | | -1 533 645 | | | | | |
| TRESORERIE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE | | -172 174 | | | | | |
| TRESORERIE ESPACES PUBLICS PERIPHERIQUES | | -1 528 046 | | | | | |
| TRESORERIE CUMULEE | | 3 857 762 | | | | | |